

La Corse regagne son attractivité touristique

En 2022, en Corse, l'activité des hébergements touristiques professionnels marchands dépasse celle d'avant crise sanitaire et les chiffres d'affaires s'élèvent en conséquence. Avec 10,8 millions de nuitées, la fréquentation globale progresse de 1,2 % par rapport à 2019. Elle est particulièrement dynamique en avant et arrière-saison. Les résultats des établissements hôteliers sont encore bridés par un déficit de clientèle provenant de l'étranger jusqu'à la fin de l'année. En revanche, les campings sont les grands gagnants, les nuitées progressent nettement grâce à la présence accrue des campeurs de toutes provenances confondues. La fréquentation est également bien orientée dans les autres hébergements collectifs de tourisme.

Hôtellerie et restauration : des chiffres d'affaires bien orientés dès l'avant-saison

En Corse, en 2022, les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, libérés des mesures qui limitaient les déplacements, retrouvent une activité d'avant saison. Les chiffres d'affaires dans l'hôtellerie dépassent de 10 % ceux de 2019 dès le mois de mars ► **figure 1**. Malgré un repli en avril, traduisant des difficultés de recrutements, les recettes entrent en mai le bon début de saison estivale. Elles sont entre 8 % et 21 % supérieures à celles de 2019 jusqu'en novembre. Dans la restauration, les chiffres d'affaires progressent également nettement dès le mois d'avril (+14 %) jusqu'à novembre (+8,5 %). En juillet, les recettes du secteur de la restauration dépassent de 24 % leur niveau de 2019.

Une fréquentation globale supérieure à celle de 2019

Avec 10,8 millions de nuitées, la fréquentation dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) progresse globalement de 1,2 % par rapport à l'avant-crise sanitaire contre +0,3 % en France métropolitaine. Elle est particulièrement dynamique en avant et arrière-saison excepté dans l'hôtellerie insulaire où la clientèle en provenance de l'étranger (les non-résidents) fait défaut. Pourtant, en 2022, ces nuitées non-résidentes se réorientent à la hausse en région, de 0,2 % par rapport à 2019 alors qu'elles demeurent inférieures de 6,8 % en France métropolitaine.

Dans les hôtels, la clientèle en provenance de l'étranger se fait attendre

En 2022, les hôtels de Corse enregistrent 3,1 millions de nuitées. La fréquentation, reste en retrait de 2,8 % par rapport à son niveau d'avant-crise, comme en France métropolitaine (-3,4 %) ► **figure 2**. Malgré la

présence accrue des touristes en provenance du territoire national (les résidents, +1,6 % de nuitées par rapport à 2019), le repli de la clientèle non-résidente (-15,1 %) réduit la fréquentation globale.

Néanmoins, les hôtels classés 3 étoiles, qui concentrent plus de la moitié de nuitées passées dans le parc hôtelier insulaire, retrouvent leur niveau de fréquentation de 2019 et les établissements classés 4 et 5 étoiles le dépassent ► **figure 3**. La baisse de clientèle en provenance de l'étranger pénalise surtout les établissements hôteliers non classés en net recul de fréquentation.

Au mois d'avril, le repli de fréquentation hôtelière (-19,1 %) positionne la Corse en tête des régions les plus déficitaires ► **figure 4**. Les hôteliers sont confrontés de surcroît à des difficultés de recrutements dès le début de saison. En juillet, le nombre de nuitées dépasse le niveau d'avant-crise (+3,3 %), la présence des clients en provenance du territoire français compense le repli de la clientèle non résidente. Toutefois, les vagues de canicules successives et les intempéries du mois d'août assènent un coup d'arrêt à cette dynamique. La fréquentation de haute-saison (juin-septembre) dans l'hôtellerie reste inférieure de 1,6 % à celle de 2019. Enfin, le retour de la clientèle, de toutes provenances confondues, stimule la fréquentation hôtelière en fin d'année. Dès le mois d'octobre, les hôtels accueillent 2,1 % de nuitées supplémentaires par rapport à 2019. La progression s'accroît nettement en novembre et en décembre. Ainsi, le taux d'occupation moyen de l'hôtellerie insulaire rejoint en 2022 celui de 2019 (61,1 %) ► **figure 5**.

Une saison 2022 salubre pour les campings

Entre avril et septembre, le nombre de nuitées passées dans les campings de Corse, augmente de 4,4 % par rapport à 2019 et s'élève à 4,4 millions ► **figure 6**. Cet essor

de fréquentation, à partir d'un niveau déjà élevé, est moins important qu'en France métropolitaine (+7,5 %) où le littoral du Nord à la Bretagne tire de ses températures clémentes un regain d'attractivité plus vif pour l'hôtellerie de plein air.

Dans les campings de Corse, le niveau de fréquentation est particulièrement soutenu en avant-saison. Au cours des mois d'avril à juin, la fréquentation dépasse de 23 % celle de 2019. Le nombre de nuitées est en retrait au cours de la haute-saison, à -0,3 % entre juin et septembre par rapport à la période d'avant-crise, en lien avec les accidents climatiques de l'été 2022.

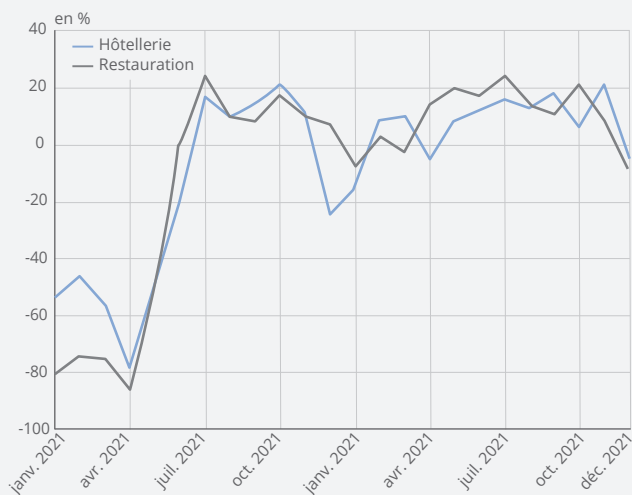
L'hébergement de plein air bénéficie de la présence d'une clientèle résidente plus nombreuse qu'en 2019 (+2,7 %) et de la fréquentation de campeurs en provenance de l'étranger qui dépasse de 7,2 % son niveau d'avant-crise. Les campings classés 3,4 et 5 étoiles gagnent 10 % de nuitées par rapport à 2019. Dans ces établissements, la progression de la clientèle non résidente est deux fois supérieure (+14,8 %) à celle des campeurs français.

Autres Hébergements Collectifs de Tourisme : un bilan positif

De janvier à décembre, la fréquentation atteint 3,3 millions de nuitées dans les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT), soit 0,9 % de plus qu'en 2019. Leur bilan est positif en Corse où ce mode d'hébergement est plus prisé que les hôtels, contrairement au niveau national. Au cours du 1^{er} trimestre, les nuitées sont en hausse de 11,4 % par rapport à 2019, et de 16,6 % entre septembre et décembre. En revanche, elles se replient de 4,0 % entre avril et août. À l'image des campings, les AHCT retrouvent en 2022 une clientèle non-résidente. Celle-ci atteint un niveau 2,8 % supérieur à celui de 2019, néanmoins elle concerne 20 % des nuitées. ●

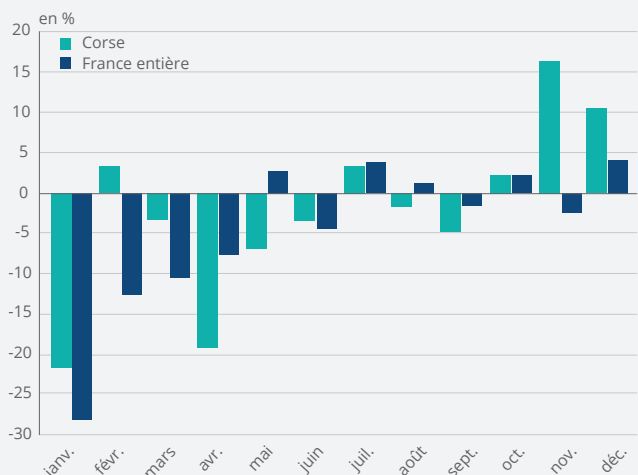
Marie-Pierre Nicolai (Insee)

► 1. Évolution du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration – Corse



Note : l'évolution est calculée par rapport au même mois de 2019.
Champ : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2022, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.
Source : DGFIP, Insee.

► 4. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2022 par rapport au même mois de 2019



Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 6. Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

Catégorie	Nombre de nuitées en 2022 (milliers)		Évolution entre 2019 et 2022 (%)	
	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine
1-2 étoiles	654	13 760	0,6	-3,6
3-4-5 étoiles	3 459	116 559	10,0	9,3
Non classés	286	5 389	-31,9	1,4
Total	4 400	135 708	4,4	7,5

Note : données définitives.
Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► Pour en savoir plus

- Caruso D., Nicolai M.-P., « Une saison touristique 2022 à la hauteur de la belle saison 2019 », *Insee Analyses Corse* n° 44, novembre 2022.

► 2. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

Type d'hébergements	Corse		France Métropolitaine	
	Nombre en 2022 (milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (%)	Nombre en 2022 (milliers)	Évolution entre 2019 et 2022 (%)
Hôtels	3 114	-2,8	207 301	-3,4
Campings	4 400	4,4	135 708	7,5
AHCT*	3 346	0,9	96 343	-0,6

* AHCT : autres hébergements collectifs touristiques.

Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

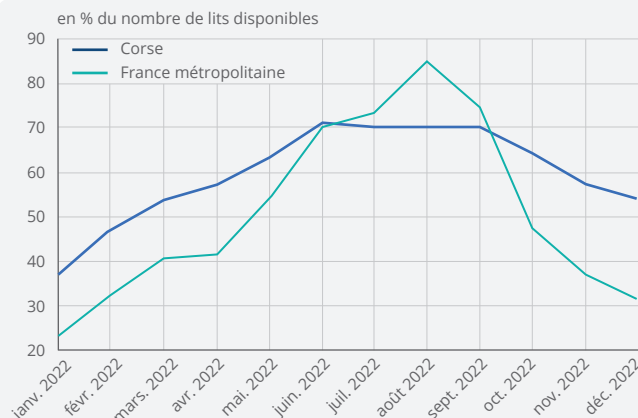
► 3. Nuitées dans les hôtels selon la catégorie

Catégorie	Nombre de nuitées en 2022 (milliers)		Évolution entre 2019 et 2022 (%)	
	Corse	France entière	Corse	France entière
1-2 étoiles	433	42 335	11,9	-11,5
3 étoiles	1 740	82 800	0,5	0
4-5 étoiles	715	61 586	1,3	2,6
Non classés	226	25 044	-40,2	-12,4
Total	3 114	211 765	-2,8	-3,4

Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 5. Taux d'occupation dans les hôtels



Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► Avertissement

Couverture des saisons touristiques :

Les données sont collectées d'avril à septembre dans les campings, et toute l'année dans les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT).

En 2020 et 2021, les confinements successifs et restrictions de déplacements durant la crise sanitaire ont perturbé la collecte de l'information sur la fréquentation mensuelle des hébergements :

- Hôtel : les données détaillées (catégorie, type de clientèle, département) ne couvrent que la période mai - décembre en 2021. En 2020, la provenance des voyageurs n'est connue que pour la période mai - octobre.
- Camping : la saison touristique 2021 couvre les mois de mai à septembre, celle 2020 couvre les mois de juillet à septembre.
- AHCT : les données 2021 ne couvrent que la période mai - décembre. Les données ne sont pas disponibles sur 2020.

Les calculs d'évolution doivent être réalisés avec précaution.

Révision des séries :

à partir du 1^{er} janvier 2019, les données des hôtels, des campings et des AHCT non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.